



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2025/03/07/C

### Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 19

Abstention : 0

Opposition : 0

**L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à dix-huit heures trente,**

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. SHV dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune SAINT YRIEIX LA PERCHE sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

**Date de convocation :** 2 septembre 2025

### Objet

Emprunt pour la construction

**Présents :** M ANTOINE ; M BERTRAND ; M DESSANE ; M JOUANNETAUD ; M LABRUNE ; M LATOUILLE ; M LAVOREL ; M LOCHARD ; M ANTENOR ; M CHAZELLE ; M CHIBOIS ; M CUBERTAFON ; M GAUTHIER ; Mme GUEIDAN ; M LAGORCE ; M RAINAUD

### Pouvoirs :

M CELERIER donne pouvoir à M LAVOREL  
M DELANOTTE donne pouvoir à M DESSAGNE  
M DUBOIS donne pourvoir à M GAUTHIER

Une consultation des diverses banques a été réalisée.

Il est présenté en séance l'étude comparative des diverses propositions et un focus sur les trois meilleures propositions est présenté.

**Le Comité Syndical délibère à l'unanimité de retenir l'offre de la Banque des territoires pour un montant de 1 314 000 € au taux indexé du livret A + 0.5% sur 25 ans.**

Affichage site internet  
le 23/10/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 23/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-087-258718741-20250908-2025\_03\_07\_

**PRET POUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL**

**PSPL**

**AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET A LEURS GROUPEMENTS**

**DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT**

*Taux révisable LA*

**OBJET :** Réalisation d'un Contrat de Prêt *Secteur Public Local – Transformation écologique- Construction de Bâtiment performant* d'un montant total de 1 314 000€, *un million trois cent quatorze mille euros* auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du siège social du SICTOM SHV à Saint Yrieix la Perche (87)

Séance du 8 septembre 2025

Le Conseil Syndical du SICTOM Sud Haute-Vienne., après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée.

**DELIBERE**

Pour le financement de l'opération de construction du siège social du SICTOM SHV est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 1 314 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt 1**

**Ligne du Prêt :** PSPL Transformation écologique- Construction de bâtiment performant

**Montant :** 1 314 000 euros

**Durée de la phase de préfinancement :** 15 mois

**Durée d'amortissement :** 25 ans

Dont différé d'amortissement : .....1. ans

**Périodicité des échéances :** Annuelle

**Index :** Livret A

**Taux d'intérêt actuel annuel :** Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.5 %

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du LA

**Amortissement :** Prioritaire

**Modalité de révision :** SR

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Typologie Gissler :** IA

**Commission d'instruction :** 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise son Président, Edmond LAGORCE, déléguétaire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

A St Yrieix la Perche, le 8 septembre 2025

